**Analyse d’impact**

Le projet de Loi sur les Produits sans Tabac contenant de la Nicotine fixe des exigences juridiquement contraignantes pour quiconque souhaite commercialiser des produits sans tabac contenant de la nicotine, des produits du tabac, des cigarettes électroniques, des contenants de recharge, des liquides sans nicotine destinés à être consommés au moyen de cigarettes électroniques et des produits similaires à priser en Suède. Le projet est donc considéré comme ayant un impact significatif sur le commerce de ces produits.

En particulier, le projet vise à limiter l’utilisation accrue de nouveaux produits contenant de la nicotine, en particulier chez les jeunes et ceux qui n’ont pas utilisé auparavant de nicotine. Le projet de loi sur les produits sans tabac contenant de la nicotine vise également à couvrir les produits contenant de la nicotine destinés à la consommation qui n’ont pas encore été mis au point. Le projet empêche de neutraliser les effets positifs observés au cours des nombreuses années de travail de lutte contre le tabac. Le projet vise également à introduire un cadre réglementaire largement similaire à celui du reste du secteur du tabac.

Les projets de dispositions sont non discriminatoires et sont considérés comme proportionnés et justifiés sur base de l’objectif de protection de la santé publique et de la santé des individus, en particulier des enfants et des jeunes. La santé et la vie humaines ne peuvent être protégées aussi efficacement par des mesures qui constituent un obstacle au commerce de moindre de mesure.